



L'APSAM



Marc Demeule, Julie Plante et Jean-Pierre Guay du Service de police de Lévis

DOSSIER POLICIERS POLICIÈRES

- ◆ Comment se portent nos policiers après les fusions municipales
- ◆ Les ordinateurs de bord
- ◆ Réinsertion au travail après un événement traumatisant
- ◆ Une salle de tir ultra moderne
- ◆ Les poursuites policières



Comment se portent nos policiers et policières à Québec et à Lévis ?

Nouvelle ville : Québec

Intégration : Québec, Charlesbourg, Sillery, Sainte-Foy, Val-Bélair et Régie intermunicipale de la Haute Saint-Charles

Effectifs : 1 000 policiers, policières et employés civils

Le point de vue de Michel Racine,
Directeur adjoint – Affaires administratives

Michel Racine reçoit L'APSAM au quartier général (QG) du service, situé rue de la Maréchaussée (ancienne ville de Québec). Le QG héberge, outre la direction du service, les enquêtes criminelles, les employés au soutien administratif ainsi que les postes d'arrondissements 1, 2 et 6. Les autres postes d'arrondissements se répartissent comme suit : postes 3 et 8 à Sainte-Foy ; poste 4 à Charlesbourg ; poste 5 à Beauport et poste 7 à Saint-Émile.

La haute direction du nouveau service est composée du directeur, **Daniel Langlais**, ainsi que des trois directeurs adjoints, messieurs **Marc-André Fortin** (enquête et services spécialisés), **Gaétan Labbé** (gendarmerie) et **Michel Racine** (affaires administratives).

Comment se portent les effectifs? Michel Racine souligne l'attitude positive des policiers et des policières, leur ouverture d'esprit et leur compréhension. La direction s'était fixé comme objectif de respecter les six conventions collectives en vigueur ainsi que les règles d'intégration négociées entre la partie syndicale et le comité de transition. Les déplacements de policiers et de policières ont été limités au minimum et la très grande majorité d'entre eux se sont effectués sur une base volontaire.

Bien qu'il y ait de nombreux processus à mettre en place et à peaufiner, l'ensemble des activités de patrouille et d'enquête n'a pas vraiment changé.

Il en est de même pour le service à la population qui n'a pas varié. Au contraire, il serait bonifié, selon **Michel Racine** : « Le travail des patrouilleurs n'a pas changé, dit-il. Ce qui a changé, ce sont les frontières. Elles sont tombées avec l'intégration. Les effectifs sont ainsi répartis de façon rationnelle sur tout le territoire et l'entraide existe à

la grandeur de la nouvelle ville. Tous les arrondissements bénéficient désormais de services spécialisés (identité judiciaire, unité spéciale d'intervention, maîtres-chiens, etc.), services qui, avant l'intégration, n'existaient pas dans certaines villes. »

Les grands changements ont surtout été vécus par le personnel administratif, souligne **Michel Racine**. Les effectifs ont été réduits. Plusieurs personnes ont dû changer de lieu de travail ; le travail aussi s'est transformé : il est plus spécialisé qu'avant, ce qui force les employés à s'adapter. L'adaptation se fait aussi au niveau des outils de travail : nouveau système informatique, nouveaux modèles de micro-ordinateurs et procédures et pratiques différentes. « Par exemple, les policiers et policières de certains arrondissements ne remplissent plus de rapports à la main, souligne M. Racine. Ils dictent leur rapport en se servant de leur téléphone cellulaire. Le rapport est enregistré et ensuite retranscrit par une personne. Pour obtenir une copie du rapport, il faut l'imprimer. » Ce changement de procédure a des effets sur plusieurs personnes dont le travail n'est plus comme avant, précise-t-il. Michel Racine affirme que la direction doit donner son appui à ces personnes en leur proposant de la formation et un accompagnement attentif.

Un seul comité de santé et de sécurité du travail remplace ceux qui existaient dans les villes. « Les besoins demeurent quand même communs à tous et à toutes, souligne Michel Racine. Nous travaillons principalement à profiter des bonnes idées de tous et à harmoniser les pratiques en prévention des accidents. »

Le travail de réorganisation du service représente une tâche considérable. On n'intègre pas six services de police en quelques mois. Les cultures sont différentes, les pratiques aussi, sans compter l'équipement qui peut varier d'une ville à l'autre. C'est à cet immense travail que la direction du service de police et le syndicat consacrent leurs énergies actuellement. Tout culminera avec la négociation du contrat de travail commun, négociation qui débutera dans les prochains mois.



Le point de vue de André Durocher, Président, Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec



Avant la date butoir du 1^{er} janvier 2002, les six syndicats ont négocié les modalités d'intégration des policiers et des policières avec les membres du Comité de transition. Leur porte-parole était **André Durocher**, aujourd'hui président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec. Les parties à la table se sont entendues sur un grand principe: tous les policiers et policières conserveraient leur affectation.

Et comment cela se passe-t-il depuis le 1^{er} janvier? «*Dans l'ensemble, répond **André Durocher**, les choses vont bien. Nous ne faisons face à aucun problème important. Cependant, nous remarquons déjà que les réponses et les décisions tardent à venir. Sur des enjeux importants, personne n'ose pour l'instant prendre de décision*», ajoute-t-il.

André Durocher reconnaît qu'on n'intègre pas six services de police en claquant des doigts. C'est un processus complexe. Il faut apprendre à se connaître et à nouer des liens basés sur la confiance. Le président syndical demande à ses membres de faire preuve de patience et de compréhension. Parlant de confiance, il souligne que le Comité de transition avait décidé qu'il y aurait un poste de police pour couvrir l'arrondissement de l'Ancienne-Lorette. Des policiers et policières s'étaient portés volontaires pour être affectés à ce poste, par contre, d'autres furent obligés d'y être affectés. «*Or, depuis,*

*c'est l'incertitude complète et tout indique qu'il n'y aura jamais de poste dans cet arrondissement, déplore **André Durocher**. Et pas moyen d'obtenir de réponse claire de la direction.*» S'ajoute à cela un désaccord entre le syndicat et la direction quant au nombre de policiers et policières pour couvrir le territoire de l'arrondissement. Auparavant, quatre policiers couvraient le territoire. Assez fréquemment, la direction n'y affecte que deux policiers seulement.

D'autres décisions de la direction ne recueillent pas la faveur du syndicat. Il n'y aura plus de capitaines dans les postes d'arrondissements; ils seront tous basés au quartier général. Tous les services spécialisés devaient se retrouver au quartier général. Or, on se rend compte maintenant qu'il n'y a pas assez de place pour les y accueillir.

Le chef syndical s'anime encore plus lorsqu'il aborde la question des équipements et de la formation. C'est sa priorité. Il a demandé au Comité de santé et de sécurité de dresser l'inventaire des équipements et des véhicules. Il ne cache pas son objectif: uniformiser et doter les effectifs d'équipements à la fine pointe de la technologie. «*Nous sommes le deuxième plus important service de police au Québec, souligne-t-il. La capitale nationale est la seule ville à détenir le niveau 4 qui détermine l'étendue et la nature des interventions que ses policiers et policières peuvent faire. Il y a un prix à payer pour cela*», affirme-t-il. Il donne en exemple les gilets pare-balles. L'ancienne Ville de Québec fournissait des gilets sur mesure à tous ses policiers et policières. Certains autres services de police de la région fournissaient des gilets pare-balles standards, qui se trouvaient à l'occasion dans le coffre arrière des autos-patrouilles. Un autre service de police fournissait un seul chargeur pour le pistolet, refusant d'en fournir un deuxième suite à une décision d'un inspecteur de la CSST. «*On parle ici d'outils essentiels au travail et à la sécurité des policiers et policières, martèle-t-il. Nous ne devrions pas devoir négocier pour obtenir ces équipements.*»

L'année sera donc chargée pour l'exécutif syndical. Tant de choses à harmoniser: fonds de pension, procédures

diverses, etc. Tout cela sera abordé lors des rondes de négociation de la prochaine convention collective. D'ici là, **André Durocher** espère que la direction aura fait connaître clairement les orientations qu'elle entend donner au service de police. Il souhaite également qu'elle établisse de bonnes relations humaines au sein du service.

Nouvelle ville : Lévis

**Intégration : Régie
intermunicipale**

**Chaudière-Etchemin (7 villes),
Service de police
de Lévis (3 villes)**

**Effectifs : 180 policiers,
policières et
employés civils**

**Le point de vue de Jean-François Roy, directeur et Jean Delisle,
président du Syndicat des policiers et policières de la Ville de Lévis**



quartier général. Tous les policiers et policières devraient y loger. Or, le poste n'est pas assez grand et les budgets ne sont pas encore alloués pour l'agrandissement du QG. On conserve donc les deux postes de police, comme avant. On a aussi réduit le nombre de policiers et policières sur les équipes (de 20 à 18), ce qui a permis de mettre sur pied une relève intermédiaire et d'offrir de meilleures conditions de travail aux policiers et policières d'expérience.

Il y a quand même des points qui soulèvent l'inquiétude chez les policiers et policières temporaires. À Lévis, il y avait un programme de préretraite qui avait pour avantage de provoquer un roulement du personnel et de permettre d'accéder rapidement au statut de permanent. Or, il n'y a pas de programme semblable à la Régie. Résultat : comme il faut respecter l'ancienneté, les policiers et policières temporaires à Lévis qui se trouvaient au sommet de la liste et qui pouvaient espérer accéder à la permanence à court terme se retrouvent maintenant en moins bonne position. Il leur faudra donc attendre plus longtemps. **Jean Delisle** avoue son impuissance et espère pouvoir négocier un programme de préretraite.

Le maintien de deux postes de police a aussi des impacts inattendus. Les policiers et policières doivent passer au poste prendre leur équipement avant de se rendre sur les lieux de leur affectation. Comme ils peuvent être désormais affectés partout sur le territoire de la nouvelle ville, ils doivent prévoir plusieurs dizaines de minutes au début et à la fin de leur quart de travail. Plusieurs aussi avaient acquis une résidence dans le quartier situé juste à côté du poste de police de l'arrondissement Desjardins et pouvaient donc se rendre au travail à pied. Certains avaient ainsi choisi de ne pas avoir une deuxième automobile. Le choix du poste de Saint-Romuald vient remettre en question les choix que ces policiers et policières avaient fait et changer leur mode de vie.

Finalement, la Ville de Lévis a obtenu le niveau de service 2 en raison de l'importance de sa population (plus de 125 000 habitants). Conséquence de cette

Les deux dirigeants reçoivent L'APSAM en même temps et déclarent d'entrée de jeu que les discussions entourant les modalités d'intégration des services policiers ont été menées dans la recherche des intérêts mutuels et dans le respect des parties. Voilà qui décrit bien le climat dans lequel travaillent les dirigeants patronal et syndical. Est-ce la même chose au sein des troupes ?

Le moral est bon parce que les problèmes sont examinés sans délai et les solutions sont proposées rapidement. **Jean Delisle** donne l'exemple de l'ancienne Ville de Lévis (maintenant l'arrondissement Desjardins) qui comptait des policiers-pompier. La nouvelle ville, de par son importance, a maintenant des policiers et des pompiers. Le choix a été difficile pour certains individus qui avaient la vocation de pompiers. On a donc promis à ceux qui souhaitent demeurer pompiers qu'ils auront priorité lorsque la ville procédera au recrutement de pompiers permanents dans l'arrondissement Desjardins.

Jean-François Roy explique pour sa part que, face aux différences dans les conditions de travail des deux corps policiers, le syndicat et la direction ont décidé de maintenir le *statu quo* et de poursuivre leurs discussions jusqu'au 1^{er} mars 2002, afin de régler les modalités d'intégration. C'est maintenant chose faite et les parties préparent maintenant la prochaine ronde de négociation en vue d'adopter un contrat de travail unique.

Dans l'intervalle, on a pris des décisions. Ainsi, on a choisi le poste de police de Saint-Romuald comme site du



Jean Delisle

décision : la ville devra embaucher de nouveaux effectifs. Combien ? On ne s'entend pas sur les chiffres. Une partie parle de 20 à 25 policiers ; l'autre parle de 10 à 12. Quel que soit le nombre, le syndicat craint que les policiers et policières actuels paient le prix de cette décision à même leurs conditions de travail. Déjà, le budget déposé par l'administration du maire Jean Garon comportait un trou de 6 millions \$. Il n'a évidemment pas été accepté par le Ministère et les discussions se poursuivent.

La santé et la sécurité des policiers et policières est un autre dossier auquel on porte une attention spéciale. Il n'y avait pas de comité de santé et de sécurité à la Régie, alors que celui de l'ancienne Ville de Lévis fonctionnait depuis plusieurs années. Même chose pour les programmes d'aide aux employés (PAE). **Jean-François Roy** et **Jean Delisle** ont donc décidé d'implanter ces programmes dans toute la nouvelle ville. Le comité de santé et de sécurité fonctionne déjà très bien et les résultats ne se font pas attendre. **Jean Delisle** souligne la célérité avec laquelle la direction a réagi dans le cas des 357 Magnum. Les policiers et policières étaient exposés à des éclats lors des exercices de tir. La solution s'est concrétisée en quelques mois seulement : les effectifs sont maintenant équipés de pistolets Sigma .40. Même chose pour le poivre de Cayenne qui n'était pas utilisé par les policiers et les policières de la Régie. C'est maintenant le cas.

Il reste un dossier important qui fera l'objet de discussions : les gilets pare-balles. **Jean-François Roy** est certes sensible à la nécessité de cette pièce d'équipement qui s'avère dispendieuse. Il faut bien préparer la demande budgétaire si on veut espérer fournir des gilets à tous nos policiers et policières. Nul doute que la direction et le syndicat mettront en commun leurs efforts pour en arriver à une solution intelligente et réaliste.

On le voit, les changements résultant d'une intégration de plusieurs corps policiers peuvent être nombreux et avoir des impacts inattendus. L'ouverture d'esprit, la transparence et la collaboration dont font preuve les deux parties contribueront sans nul doute à l'élaboration de solutions intelligentes.

TERMINAUX VÉHICULAIRES

Quelles sont les solutions à la fatigue visuelle ?

Yeux plissés et irrités, éblouissements, maux de tête : si vous utilisez un terminal dans votre autopatrouille, il se peut que ces symptômes vous soient familiers. L'APSAM a voulu en savoir davantage et a confié au docteur Benoît Frenette, M.Sc. OD, professeur adjoint à l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, le soin de faire une étude sur la fatigue visuelle¹. Les patrouilleurs du service de Police de Sherbrooke (SPRS) ont offert leur concours.

1. Charlotte Gaillard, étudiante de maîtrise, Université de Paris-Sud, a aussi participé à l'étude.

L'APSAM : Docteur Frenette, quelles sont vos principales conclusions au terme de cette étude ?

D' Frenette : L'étude ne nous a pas permis d'imputer l'apparition des symptômes de fatigue visuelle au simple ajout de terminaux à bord des véhicules. Par contre, nos conclusions nous permettent d'affirmer que l'introduction d'un terminal ne peut qu'ajouter un stress supplémentaire aux patrouilleurs. Sachant cela, il devient donc important de connaître les contraintes reliées à l'utilisation du micro-ordinateur et savoir comment s'y adapter, afin de réduire les gênes visuelles.

L'APSAM : Quelles sont ces gênes ?

D' Frenette : Notre principale conclusion porte sur les conditions d'éclairage qui auraient une grande part de responsabilité dans la fatigue visuelle. L'agent de police qui utilise un micro-ordinateur dans la voiture se trouve rarement dans un environnement favorable à la consultation de l'écran et à l'utilisation du clavier. En fait, les conditions changent constamment. Le jour, la lumière à l'intérieur de la voiture varie en intensité selon la hauteur du soleil dans le ciel (heure du jour) et selon l'angle de la voiture par rapport au soleil. La luminosité n'est pas la même selon qu'il fait soleil ou que le ciel est couvert.

Les conditions d'éclairage ont donc une incidence directe sur l'utilisation du terminal. En général, le jour, les policiers et policières éprouvent de la difficulté à consulter l'écran. Par contre, le clavier est bien visible. Or, le soir, c'est

SUITE EN PAGE 6



le contraire. Les lettres sur le clavier peuvent être difficiles à voir, alors que les renseignements affichés à l'écran sont très visibles.

L'APSAM : Y a-t-il des solutions ?

D^r Frenette : J'en propose plusieurs dans le rapport. Commençons par l'éclairage du clavier. L'idéal consisterait à équiper les voitures de micro-ordinateurs comportant un clavier rétroéclairé. Évidemment, cette option a une incidence sur le prix. À la place, on peut choisir d'installer une lampe d'appoint. Dans ce cas, je recommande un lampe de très petite taille, fonctionnant à pile et produisant un faisceau lumineux qui n'éblouira pas les policiers à bord. Une lampe de poche compacte, de type *Gemlight* (diode montée sur un câble ajustable) a été utilisée avec succès à Sherbrooke.

Je recommande également de choisir des micro-ordinateurs dont le clavier offre un bon contraste entre la couleur des lettres et celle des touches sur lesquelles elles sont imprimées. Il existe certains modèles qui permettent de détacher le clavier de l'écran. Les agents peuvent le déposer sur leurs cuisses, ce qui peut les aider à

mieux voir.

Quant à l'écran, il faut choisir des modèles qui offrent un contraste négatif (caractères foncés sur fond clair) et qui permettent de modifier la luminosité de l'écran, afin d'obtenir le meilleur contraste en tout temps. De plus, un écran pour lequel l'angle d'inclinaison et l'axe de vision peuvent être ajustés permettrait normalement aux policiers de diminuer les réflexions nuisibles. Cette solution ne devrait être que transitoire. La nécessité de modifier constamment l'inclinaison de l'écran pourrait être une source de gêne pour les patrouilleurs.

L'APSAM : Votre rapport s'attarde-t-il sur l'aménagement des terminaux dans les voitures ?

D^r Frenette : Au cours de l'étude, on nous a fait part d'inconfort et on s'est plaint de la position de l'écran et du clavier. L'équipement ne doit pas gêner le conducteur, ni devenir une source d'accident. Par exemple,

l'éclairage d'appoint ne doit pas éblouir le conducteur ou l'utilisateur. On doit choisir un modèle de lampe dont l'éclairage est le plus diffus possible. L'intérieur des voitures devrait être de teinte pâle, afin d'éviter les contrastes de lumière trop importants, notamment en journée. Pour diminuer les contraintes dues à la presbytie, l'écran du terminal devrait être à une distance de plus de 50 centimètres du patrouilleur et le caractère de bonne dimension.

L'APSAM : Quelles devraient être les suites de cette étude ?

D^r Frenette : Je vois deux suites possibles. D'abord une étude comparative de la symptomatologie visuelle des patrouilleurs avec celle des agents qui utilisent un ordinateur au bureau. On saurait ainsi si les plaintes des patrouilleurs pourraient être dues à un « syndrome de l'écran de visualisation » traditionnel.

Une deuxième étude pourrait comparer les symptômes de fatigue visuelle des patrouilleurs qui utilisent un terminal à ceux qui n'utilisent pas de terminal dans leur véhicule. Les résultats nous permettraient de savoir si les plaintes sont le résultat ou non de l'utilisation d'un terminal.

L'APSAM : Est-ce qu'on peut consulter votre rapport ?

D^r Frenette : Absolument. On peut s'adresser au centre de documentation de l'APSAM pour en obtenir une copie ou au **Centre canadien de recherches policières**, qui ont subventionné une partie de l'étude.

SYNDROME POST-TRAUMATIQUE

Sous la carapace du policier se cache un être humain

« On a tué
mon partenaire
devant moi. »

« Je n'ai rien pu faire
pour sauver
cet automobiliste ;
il a brûlé sous mes
yeux, coincé
dans son auto. »

« Il a pris mon arme
et il a tiré sur moi. »



Ces témoignages proviennent de policiers qui ont vécu au travail un événement psychologique bouleversant, hors du commun, impliquant une menace sérieuse pour la vie ou l'intégrité physique. Ce genre d'événement – il est maintenant reconnu – peut déclencher un « désordre de stress post-traumatique » et bouleverser la vie personnelle et professionnelle. Depuis plusieurs années, le **Service de police de la Ville de Montréal**, qui regroupe plus de 4000 policiers, offre par le biais du *Programme d'aide aux policiers et aux policières* (PAE), un service de support aux agents qui vivent un événement tragique dans le cadre de leur fonction. Le docteur **Normand Martin**, psychologue, est responsable de ce programme. Il est appuyé par trois collègues: **Pierre Fortin**, **Maryse Benoît** et **Claude Lagueur**.

L'APSAM: D^r Martin, quelles peuvent être les conséquences du syndrome de stress post-traumatique ?

D^r Martin: Un agent qui a vécu un événement violent ou traumatisant est sujet à ce qu'on appelle le syndrome du vidéo. Autrement dit, il revoit l'événement en pensée. L'événement s'introduit dans sa vie quotidienne. Il peut avoir des souvenirs répétitifs et envahissants ou faire des rêves. Il peut éprouver un sentiment intense de détresse, lorsqu'il est exposé à des événements qui ressemblent à un aspect du traumatisme en cause.

Nous observons aussi chez les sujets des symptômes d'évitement: effort pour éviter de ressentir ou de penser ou pour éviter les situations associées au traumatisme; incapacité de se rappeler un aspect important de l'événement; sentiment de détachement; réduction de l'intérêt pour des activités ayant une valeur significative.

Enfin, les sujets peuvent afficher des symptômes d'hyperactivité. Ils ont de la difficulté à s'endormir; ils deviennent parfois irritables et ont peine à se concentrer. Normalement ces symptômes disparaissent après quelques semaines. S'ils persistent, il est important de ne pas attendre et de consulter un professionnel de la santé.

L'APSAM: Comment s'occupe-t-on des individus qui vivent un événement pouvant déclencher un syndrome de stress post-traumatique ?

D^r Martin: D'abord, nous sommes appelés sur les lieux de tout événement violent ou traumatisant. Sur les lieux, nous rencontrons directement les policiers impliqués et nous leur disons que nous sommes là pour prendre soin d'eux, les supporter et leur expliquer, dans une approche éducative simple, les étapes psychologiques par lesquelles ils passeront au cours des prochains jours. Il faut, dans ces moments, savoir leur parler, mais aussi les écouter.

En général, les superviseurs ont commencé à intervenir auprès de ces agents en fonction de ce que nous leur avons déjà enseigné. Nous appliquons un programme en trois étapes: Avant, Pendant et Après. Durant la première étape, nous offrons aux superviseurs, dès qu'ils sont nommés, une formation spécifique sur la gestion des policiers et policières impliqués dans un événement majeur et sur le syndrome de stress post-traumatique. Nous leur expliquons les conséquences éventuelles pour un agent de police qui vit un tel événement et nous les préparons à intervenir de façon humaine et appropriée.

Pendant l'événement – et en collaboration avec l'officier responsable – nous nous assurons que les agents impliqués reçoivent les soins appropriés et nous leur faisons quitter les lieux le plus rapidement possible afin d'éviter une trop grande exposition. S'ils sont blessés, nous les accompagnons à l'hôpital, sinon nous retournons au poste. De là, ils sont raccompagnés à leur domicile dans une voiture de patrouille; un collègue suit au volant de la voiture personnelle. Rendu à domicile, nous livrons le même message au conjoint et aux membres de la famille: nous sommes là pour prendre soin de vous.

Nous intervenons également auprès du groupe de travail des agents impliqués dans l'événement. Nous tenons ce que nous appelons un debriefing psychologique de groupe qui permet de reparler de l'événement, d'exprimer les émotions qui s'y rattachent et de favoriser le support que peuvent se donner les policiers et les policières entre eux. Par exemple: « Comment prendre soin de soi pendant les semaines qui viennent? Comment reprendre le travail? »

SUITE EN PAGE 12

L'APSAM / VOL. 11, N°2 PRINTEMPS 2002 / 7

POURSUITES POLICIÈRES D'UN VÉHICULE

Une solution de dernier recours

Vigilance, préparation et jugement : voilà les trois mots d'ordre de la formation sur la poursuite policière d'un véhicule que l'on retrouve sur une vidéocassette produite par l'École nationale de police du Québec.



Jacques Carle

Vigilance, parce qu'une poursuite sur trois se termine par un accident ; préparation parce qu'une bonne formation est la base de la prévention ; jugement, qualité essentielle de tout policier et policière dans l'exercice de son travail, souvent difficile. L'APSAM a assisté à une projection de ce document pédagogique et a rencontré les responsables du projet, MM. **Jacques Carle**, responsable des programmes de patrouille-gendarmerie, **Mario Veillette**, responsable du cours *Intervention policière lors d'événements à haut risque*, et **Denis Corriveau**, instructeur en conduite de véhicules d'urgence.

Une poursuite est un événement à haut risque et une solution de dernier recours qui ne peut être engagée que lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent. Certains corps de police américains ont d'ailleurs adopté une politique très stricte (parfois jusqu'à «tolérance zéro») interdisant toute poursuite de véhicules sur leur territoire. **Jacques Carle** : «*Un policier doit bien réfléchir avant de se lancer à la poursuite d'un suspect, car il engage alors sa responsabilité.*» **Paul Monty**, commissaire à la déontologie policière, affirme qu'un policier pourrait être accusé de négligence criminelle dans les cas où une poursuite se terminerait mal.

Le policier qui participe à une poursuite ne doit en aucun cas mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes. **Denis Corriveau** souligne que le *Guide de pratiques policières*, section 2.1.4, énumère les conditions à évaluer au préalable. Ainsi, avant d'engager une poursuite, le policier doit évaluer les risques en tenant compte notamment :



Mario Veillette

- ◆ de la nature et de la gravité de l'infraction ;
- ◆ des conditions climatiques et routières ;
- ◆ de la présence de piétons, la densité de circulation et l'existence de zones à risques, telle une zone scolaire par exemple ;
- ◆ de la présence de passagers à bord du véhicule suspect ;
- ◆ des caractéristiques de son véhicule et celles du véhicule suspect.

Denis Corriveau rappelle aussi que les policiers doivent appliquer d'autres directives pendant une poursuite :

- ◆ maintenir une liaison radio constante avec le centre des communications et prévenir le superviseur ;
- ◆ se maintenir à une distance de 4 secondes derrière le véhicule en fuite ;
- ◆ limiter à 2 le nombre d'autos-patrouilles qui participent à une poursuite ;
- ◆ ne jamais se placer à la hauteur du véhicule en fuite ou devant ;
- ◆ et ne jamais frapper le véhicule que l'on poursuit.

Enfin, le policier doit interrompre la poursuite lorsque le superviseur lui en donne l'ordre ou que son coéquipier lui en fait la demande. Dans les cas où la poursuite, à cause de son ampleur, peut mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes, le policier doit interrompre immédiatement la poursuite. Évidemment, si le policier perd de vue le véhicule en fuite ou s'il n'a plus de liaison radio, il doit interrompre également la poursuite.

Voilà qui ne ressemble en rien aux émissions de télévision où on assiste à des poursuites spectaculaires. **Mario Veillette** : «*Il faut combattre les stéréotypes entretenus par la télévision et*



Denis Corriveau

le cinéma. On ne poursuit pas à tout prix. Il existe d'autres moyens, plus sûrs, d'appréhender un suspect.» Les barrages policiers constituent l'un de ces moyens. D'ailleurs, pendant la poursuite, le superviseur peut autoriser le recours à des techniques d'immobilisation provoquée (TIP), afin notamment de ralentir le véhicule poursuivi, de l'éloigner d'une zone à risques plus élevés ou de le diriger vers un endroit propice à son immobilisation.

Mario Veillette pilote en ce moment le dossier sur les barrages policiers qui est en lien direct avec celui sur les poursuites. Il travaille à la préparation de documents pédagogiques, sans doute une deuxième vidéocassette. Il sera question évidemment des tapis cloutés, dont l'utilisation doit être balisée en raison des conséquences qui peuvent être dramatiques, voire tragiques. Il n'en dit pas plus, car le travail n'est pas terminé.

Pourquoi avoir produit ce document ? **Jacques Carle** : « Nous avons réalisé que les techniques de poursuite variaient grandement d'un corps policier à un autre, dit-il. Nous avons formé un Comité sur les interventions physiques à la demande du ministère de la Sécurité publique. Ce comité travaille sur la poursuite policière d'un véhicule et sur les techniques d'immobilisation provoquée. »

L'École nationale de police du Québec étudie présentement la meilleure façon de distribuer cet excellent document pédagogique aux différents corps de police du Québec. Surveillez son arrivée dans votre service. Et profitez de cette formation, car une poursuite ne devrait jamais se faire au prix de la sécurité des citoyens... ou de la vôtre.

L'École nationale de police inaugure sa nouvelle salle de tir

Il restait environ deux semaines avant la fin des travaux du tout nouveau complexe abritant les salles de tir de l'École nationale de police du Québec, lorsque L'APSAM en a fait la visite en compagnie de François Bergeron, responsable du projet de construction de l'École et de Jean-Luc Gélinas, coordonnateur en tir et en haut risque. En dépit des travaux qui se poursuivaient, une première réaction s'imposait : remarquable !

« Cette salle est sans aucun doute la plus moderne et la plus perfectionnée en Amérique du Nord », affirme François Bergeron. Qu'on en juge : c'est un projet de 4,4 millions \$ qui a nécessité le recours à des technologies modernes pour les salles de tir et les nombreux systèmes mécaniques. Ce fut une tâche fort complexe étant donné qu'un bâtiment semblable doit se conformer à une multitude de normes exigeantes. Prenons le bruit, par exemple. **Denise Gilbert**, ingénieure à l'APSAM, rappelle que les policiers qui s'exercent au tir doivent porter des protecteurs auditifs en tout temps, en plus de se protéger les yeux au moyen de lunettes de sécurité. Ces protecteurs doivent être désinfectés dans les cas où ils sont utilisés par plusieurs personnes. Pour se protéger de l'exposition au plomb, il faut un système de ventilation qui se conforme aux dispositions du document *Lead Exposure and Design Considerations for Indoor Fire Range* du **National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH)**. Et ce ne sont là que deux des nombreuses normes auxquelles se conformer.

Faisons donc la visite avec **Jean-Luc Gélinas**.

Il y a deux salles de tir dans ce complexe. La première comporte 18 pas de tir ; la seconde en compte 9. Des écrans verticaux constitués de vitres pare-balles encadrent chaque pas. Le plancher est recouvert de tapis balistique qui a pour fonction d'absorber les ricochets éventuels. Réalisé en une seule coulée, le plancher, comporte des

SUITE EN PAGE 10





L'arrière du système d'arrêt-balles

joint d'expansion en diagonale, encore une fois pour protéger les policiers des ricochets. Le plafond est tapissé de déflecteurs qui redirigent les balles vers le fond de la salle. Les murs sont en béton d'une épaisseur de 250 mm. Toutes les portes sont en acier blindé.

Le système d'arrêt-balles, d'une profondeur d'environ 7 mètres, est constitué de panneaux d'acier, placés dans un angle de 15° formant un entonnoir. Une mince ouverture au fond absorbe les balles grâce à un système de ventilation très sophistiqué. Des conduits amènent les balles directement à un baril scellé. Lorsque le baril est plein, un préposé, revêtu d'une combinaison et d'un masque, pénètre dans la salle et installe un baril vide. Pour bien comprendre le fonctionnement de la ventilation, il faut retourner à la zone des pas de tir. Derrière les pas de tir (donc des policiers) se

trouve un mur en grillage (troué à 50 % de sa surface). C'est le système de ventilation qui propulse l'air vers le fond de la salle où l'air est aspiré par un second système, ce qui contribue à l'évacuation des gaz, brouillards et particules provenant des balles. On comprend que tout a



La salle de nettoyage



Le puits de déchargement

été prévu pour réduire au minimum l'exposition au plomb.

Lorsque les policiers ont terminé un exercice de tir, ils se dirigent vers la salle de nettoyage. Elle peut accueillir 16 policiers, qui se partagent 8 éviers installés sur un comptoir en acier inoxydable. Ici encore, tout a été mis en œuvre pour la sécurité des policiers et des policières. Des puits de déchargement pour les armes ont été placés à l'entrée de la salle. Au-dessus de chaque évier se trouvent des tuyaux d'aspiration qui servent à éliminer les contaminants.

Le tout nouveau complexe de l'École nationale de police comprend également des sal-

les de cours, une armurerie et une salle d'entreposage pour les cibles et les balles. Il dispose de contrôles de sécurité éprouvés. Fait à noter, les architectes ont prévu un couloir, le long des salles de tir, qui relie la réception aux autres secteurs du complexe, ce qui facilite grandement le transport des marchandises à l'intérieur du complexe. L'utilisation d'un chariot dans ce couloir contribue à réduire les efforts de manutention. Voilà une bonne idée.

Passer en revue toutes les caractéristiques de ce complexe nécessiterait beaucoup plus d'espace que ne le permettent ces pages. Espérons que ces quelques lignes donneront l'envie aux policiers et policières du Québec d'aller y faire une visite.



Le système de récupération des particules métalliques

De la discussion jaillit la lumière...

Le forum de discussion sur le site Internet de l'APSAM est de retour!

En effet, l'ancien forum de discussion que nous avons dû suspendre temporairement a été remplacé par un nouveau, de style convivial et moderne, à la fine pointe de la technologie. Vous pourrez y poser des questions, y échanger vos commentaires, démarrer des sujets d'intérêt pour vous et le monde municipal.

Ce nouveau forum vous offre la possibilité de vous y inscrire, vous permettant par le fait même de bénéficier de privilèges réservés uniquement aux membres inscrits.

Venez donc y faire un tour en foule et profitez-en pour vous familiariser avec ce nouveau concept et aussi, pourquoi pas, nous laisser vos commentaires et vos suggestions.

Tout le monde est bienvenu! Vous n'avez qu'à taper au clavier www.apsam.com et cliquer sur l'onglet FORUMS.

La date de ce site est 01 05 2002 16:10
Forum de discussion Index du Forum

Forum	Sujets	Messages	Derniers messages
À APSAM			
Général Posez vos questions !	2	3	28 03 2002 10:01
Forumateurs Ici est le point de rencontre de tous les forumateurs de l'APSAM !	0	0	Fus de Messages

Qui est en ligne ?
Nos membres ont posté un total de 3 messages
Nous avons 8 membres enregistrés
L'utilisateur enregistré le plus récent est [jean_lalonde](#)
Il y a en tout 1 utilisateur en ligne : 0 Enregistré, 0 Invité et 1 Invité (Administrateur) (Modérateur)
Utilisateurs enregistrés:

Connexion
Nom d'utilisateur: _____ Mot de passe: _____ Se connecter automatiquement à chaque visite Connexion

Forum de discussion

FAQ Rechercher Liste des Membres Groupes d'utilisateurs S'enregistrer
Profil Se connecter pour vérifier ses messages privés Connexion

La date de ce site est 01 05 2002 16:10
Forum de discussion Index du Forum

Forum	Sujets	Messages	Derniers messages
À APSAM			
Général Posez vos questions !	2	3	28 03 2002 10:01
Forumateurs Ici est le point de rencontre de tous les forumateurs de l'APSAM !	0	0	Fus de Messages

Qui est en ligne ?
Nos membres ont posté un total de 3 messages
Nous avons 8 membres enregistrés
L'utilisateur enregistré le plus récent est [jean_lalonde](#)
Il y a en tout 1 utilisateur en ligne : 0 Enregistré, 0 Invité et 1 Invité (Administrateur) (Modérateur)
Utilisateurs enregistrés:

Connexion
Nom d'utilisateur: _____ Mot de passe: _____ Se connecter automatiquement à chaque visite Connexion

Nouveaux messages Fus de nouveaux messages Forum Verrouillé

L'APSAM prépare actuellement plusieurs autres dossiers qui concernent la santé et la sécurité au travail des policiers et policières du Québec. Les voici.

- ◆ Les gilets pare-balles: un essai réalisé à Sherbrooke et l'importance d'avoir des gilets ajustés à notre taille
- ◆ Comment intervenir sur les véhicules hybrides
- ◆ Une entrevue avec les membres du Comité de validation des techniques d'immobilisation provoquée et du modèle d'opérations planifiées de contrôle routier
- ◆ L'aménagement ergonomique des salles de répartition
- ◆ L'aménagement des terminaux véhiculaires au SPVM
- ◆ Gestion de la fatigue chez les policiers et les policières
- ◆ Les attentes des représentants de la Sûreté du Québec et de l'APSSAP envers le groupe de liaison police de l'APSAM et l'entente conclue entre l'APSAM et l'APSSAP

L'APSAM espère aussi réaliser une entrevue avec M. Normand Jutras, ministre de la Sécurité publique.

à surveiller prochainement

L'APSAM: Parlez-nous de la dernière étape, soit après l'événement.

D^r Martin: Nous privilégions une approche personnalisée auprès des agents qui ont directement vécu l'événement. Ce peut être un programme de suivi avec un psychologue en psychothérapie ou en thérapie de support ou un programme de reconstruction avec un instructeur de tir qualifié, qui permet à l'agent impliqué de s'exposer graduellement à des mises en situation policière afin de reprendre confiance en ses réflexes et en ses habiletés d'intervention.

L'APSAM: Est-il difficile d'intervenir auprès des policiers et des policières ?

D^r Martin: Pas du tout. Vous savez, depuis

les 12 dernières années que nous intervenons, nous avons constaté qu'ils se sentent mieux lorsqu'ils nous voient arriver sur les lieux d'un événement. Ce sont des êtres humains sensibles qui, dans le cadre de leur travail, veulent protéger les gens et sauver des vies. Des événements violents, au cours desquels il y a perte de vie, causent des blessures aux policiers. Il y a les blessures visibles – blessures physiques – mais il y a aussi les blessures invisibles. Quelle est leur gravité? Combien de temps prendront-elles à guérir? Une chose est certaine: il faut s'en occuper. Vous savez, les policiers et les policières n'ont pas la capacité, telles des machines, de se réinitialiser et de repartir à neuf, après avoir tout effacé.

Parole de Lap Sam



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373

Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais :

1-800-465-1754

Télécopieur sans frais :

1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
Alain Langlois

Coprésident patronal :
François Jutras,
directeur des Ressources
humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical :
Claude Héту, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
Marc Drouin

Rédaction :
Pierre Bouchard - Indico
Communication

Réalisation graphique :
Anne Brissette Graphiste

Distribution :
À la poste

Impression :
LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 500 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec H2Y 2H7